

Table des matières

PREMIÈRE PARTIE	
PROCÉDURE CIVILE	7
Déroulement de la procédure civile et place de l'expertise dans le procès	9
<i>Dominique MOUGENOT</i>	
Chapitre I. Qui sont les parties ?	9
Section 1. Les parties originaires	9
Section 2. Les parties intervenantes	9
Chapitre II. Comment introduit-on un procès civil ?	10
Section 1. La citation	10
Section 2. Les autres modes d'introduction	11
Chapitre III. Comment défendre sa position devant le tribunal ?	11
Chapitre IV. Déroulement du procès	12
Section 1. L'introduction	12
Section 2. La mise en état	12
Section 3. L'audience	13
Chapitre V. Jugement	13
Chapitre VI. Place de l'expertise dans le procès	14
Section 1. La procédure qui précède l'expertise	14
Section 2. La procédure qui suit l'expertise	15
Chapitre VII. Voies de recours	16
Chapitre VIII. Principes directeurs du procès civil	17
Section 1. Le droit au procès équitable	17
Section 2. Publicité des audiences	18
Section 3. Rôle du juge et des parties dans le procès	18
§ 1. Principes	18
§ 2. La fixation des limites du litige	19
§ 3. La direction du procès	20
§ 4. La tâche juridictionnelle	21

Section 4. Caractère écrit et oral de la procédure	21
Section 5. Principe du contradictoire	22
Section 6. Égalité des armes	22
Section 7. Loyauté procédurale	23
Section 8. Célérité	23
Section 9. Économie de procédure	24
Chapitre IX. La preuve en matière civile	25
Section 1. Charge de la preuve et administration de la preuve	25
Section 2. Le rôle du juge dans l'administration de la preuve	26
Section 3. Les mesures d'instruction	27
La conciliation dans l'expertise judiciaire	29
<i>Bénédicte INGHELS</i>	
Introduction	29
Chapitre I. Bref commentaire du texte légal	32
Chapitre II. Les principes fondamentaux de la conciliation dans l'expertise judiciaire	35
Section 1. La compétence technique	35
Section 2. Le respect du contradictoire	37
Section 3. L'impartialité	39
Section 4. La confidentialité?	43
Conclusion	45
L'expertise amiable	47
<i>Dominique MOUGENOT</i>	
Chapitre I. Définition	47
Chapitre II. Comparaison avec l'expertise judiciaire	47
Section 1. Différences	47
Section 2. Ressemblances	48
Chapitre III. Modalités de l'expertise amiable	49
Section 1. Nombre d'experts	49
Section 2. Mission de l'/des expert(s)	49

Section 3. Procédure	49
Section 4. Coût	51
Chapitre IV. Valeur du rapport	51
Section 1. Valeur du rapport d'expertise amiable ordinaire	51
Section 2. Valeur du rapport d'expertise amiable irrévocable	51
L'expertise judiciaire	55
<i>Dominique MOUGENOT</i>	
Chapitre I. Sources législatives	55
Chapitre II. Statut de l'expert	55
Section 1. Généralités	55
§ 1. Registre des experts	55
§ 2. Langue de l'expert	56
§ 3. L'expert est une personne physique	56
Section 2. Indépendance de l'expert	56
§ 1. Indépendance de l'expert par rapport au juge	56
§ 2. Indépendance de l'expert par rapport aux parties	56
§ 3. L'expert n'est pas partie au procès	57
Section 3. Fonction de l'expert	57
§ 1. Nature de la fonction de l'expert	57
§ 2. Caractère technique de la mission de l'expert	58
§ 3. Caractère personnel de la mission de l'expert	58
§ 4. Pouvoirs d'investigation de l'expert	59
Chapitre III. Caractère subsidiaire de l'expertise	60
Section 1. Principe	60
Section 2. Refus de l'expertise	61
§ 1. Absence de commencement de preuve apportée par le demandeur	61
§ 2. Absence de pertinence des points susceptibles d'être établis par l'expert	61
§ 3. Disparition des éléments de preuve due à l'écoulement du temps	61
§ 4. Coût disproportionné de l'expertise	61
Section 3. Alternatives à l'expertise	62
§ 1. Description des alternatives possibles	62
§ 2. L'expertise simplifiée	62

Chapitre IV. La désignation de l'expert et la mise en route de l'expertise	65
Section 1. La désignation de l'expert	65
§ 1. Mode de désignation	65
§ 2. Appel de la décision désignant l'expert	66
§ 3. Effets de la décision désignant l'expert	67
§ 4. Qui peut-on désigner ?	68
§ 5. Contenu de la décision	68
Section 2. La mise en route de l'expertise	69
Section 3. La réunion d'installation	70
§ 1. Mécanisme	70
§ 2. Critique du système	72
Section 4. Communication du dossier à l'expert et collaboration des parties à l'expertise	73
§ 1. Communication du dossier	73
§ 2. Collaboration des parties à l'expertise	73
§ 3. Sanction	74
Section 5. Délai de l'expertise	74
Chapitre V. Déroulement de l'expertise	75
Section 1. Les réunions d'expertise	75
Section 2. Les rapports intermédiaires semestriels	75
Section 3. La conciliation	76
Section 4. Assistance de tiers	77
Section 5. Audition de témoins par l'expert	77
Section 6. Incidents	77
§ 1. Contrôle du juge	77
§ 2. Remplacement de l'expert	79
§ 3. Comparution en cours d'expertise d'une partie défaillante	80
§ 4. Intervention forcée durant l'expertise	81
Chapitre VI. Rapport	82
Section 1. Préliminaires – avis provisoire de l'expert	82
§ 1. L'expression de l'avis de l'expert dans les préliminaires	82
§ 2. Les observations des parties	82
Section 2. Rapport final	83

Section 3. Appréciation du rapport par le juge	84
Section 4. Nullités et sanctions	85
§ 1. Nullités	85
§ 2. Inopposabilité du rapport aux parties	86
§ 3. Écartement de tout ou partie du rapport	87
Section 5. Expertise nouvelle et complément d'expertise	87
Section 6. Langue du rapport	87
§ 1. Langue du rapport d'expertise	87
§ 2. Langue des pièces et annexes	88
§ 3. Langue utilisée dans la correspondance et au cours des réunions	88
Section 7. Notification de la décision statuant sur le rapport	89
Chapitre VII. Provision et honoraires	89
Section 1. Provision	89
§ 1. Régime légal	89
A. Fixation et consignation de la provision	89
B. Libération de la provision	91
C. Suspension de la mission en cas de défaut de consignation	91
D. La T.V.A. sur la provision	92
E. Procédure à suivre pour les compléments de pro- vision	93
F. Notification de la consignation	93
§ 2. Partie tenue de verser la provision	94
Section 2. Fixation des frais et honoraires	96
§ 1. Procédure	96
A. Principe	96
B. Procédure en cas d'absence de réaction des parties	97
C. Procédure de taxation en cas de contestation	98
D. Dommages-intérêts à charge de l'expert	98
E. Déblocage des provisions après taxation	99
§ 2. Critères d'évaluation	99
A. Principe	99
B. Barèmes	100
§ 3. Partie tenue de supporter les honoraires	101
Section 3. Adjudication définitive des frais	101
Section 4. Assistance judiciaire	102

DEUXIÈME PARTIE	
DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE	105
Introduction à la responsabilité pénale	107
<i>Nathalie COLETTE-BASECQZ</i>	
Introduction	107
Chapitre I. Objet et finalités du droit pénal	108
Chapitre II. Les éléments constitutifs de l'infraction	108
Section 1. L'élément légal	109
§ 1. Le principe de la légalité des incriminations et des peines	109
§ 2. Les causes de justification objective	111
A. La neutralisation de l'élément légal	111
B. Les différentes causes de justification objective	111
Section 2. L'élément matériel	119
§ 1. Les modes d'exécution de l'infraction	119
A. L'acte positif	119
B. L'omission	119
§ 2. La tentative punissable	123
Section 3. L'élément moral	124
§ 1. Le dol général	125
§ 2. Le dol spécial	129
§ 3. La faute	129
§ 4. Le concours du dol et de la faute (les infractions praeterintentionnelles)	130
Chapitre III. L'imputabilité physique de l'infraction	130
Section 1. Les sujets de l'infraction	131
§ 1. Quelles personnes morales ?	131
§ 2. Pour quelles infractions ?	132
§ 3. L'imputabilité de l'infraction à la personne morale	133
§ 4. Les peines applicables aux personnes morales	154
§ 5. La désignation d'un mandataire <i>ad hoc</i>	155
Section 2. Les auteurs et les participants	155
§ 1. Les auteurs	155
§ 2. Les participants	155
A. Les conditions de la participation punissable	155
B. Les peines frappant les participants	158

Chapitre IV. L'imputabilité morale de l'infraction	158
Section 1. La jouissance des facultés mentales (ou la capacité pénale)	159
Section 2. Les causes générales de non-imputabilité morale	159
§ 1. Les troubles mentaux	159
§ 2. La minorité d'âge	160
§ 3. La contrainte	160
§ 4. L'erreur invincible	162
Introduction au droit de la procédure pénale	165
Principes directeurs et déroulement du procès pénal	
<i>Bertrand RENARD</i>	
Introduction	165
Chapitre I. Les principes directeurs du droit de la procédure pénale	166
Section 1. Procédure accusatoire et procédure inquisitoire	166
Section 2. Les principes d'impartialité, d'indépendance et de séparation des fonctions de justice répressive	167
§ 1. L'indépendance des autorités judiciaires	167
§ 2. L'impartialité du juge	168
§ 3. La séparation des fonctions de justice répressive	169
Section 3. La présomption d'innocence et le droit au silence	170
§ 1. La présomption d'innocence	170
§ 2. Le droit au silence	170
Section 4. Le respect des droits de la défense	171
Section 5. Le droit à un procès équitable	172
Section 6. La publicité des débats devant la juridiction de jugement	173
Section 7. Le délai raisonnable	173
Section 8. La motivation des décisions judiciaires et le droit à un double degré de juridiction	174
Section 9. Le droit à la liberté individuelle	175
Section 10. Le droit au respect de la vie privée et familiale	176
Section 11. Le droit à l'égalité de traitement et de non-discrimination	176
Chapitre II. Les sources	176
Section 1. La Constitution	176

Section 2. Les traités internationaux	177
Section 3. Le Code d'instruction criminelle	178
Section 4. Les lois complémentaires	179
Section 5. Le Code judiciaire	179
Section 6. Les principes généraux du droit	179
Chapitre III. L'empire des lois de procédure pénale	180
Chapitre IV. Distinctions fondamentales: action publique/action civile	181
Chapitre V. Les étapes du procès pénal	183
Section 1. La phase préliminaire du procès pénal	183
§ 1. Les acteurs de la phase préliminaire du procès pénal	183
A. Les fonctionnaires de police	183
B. Le ministère public	185
C. L'auteur de l'infraction (personne physique ou morale)	188
D. Le civilement responsable	188
E. La partie civile	188
F. Les parties intervenant volontairement ou de manière forcée	189
G. Le juge d'instruction	189
H. Les juridictions d'instruction	189
I. Les maisons de justice	190
§ 2. Les caractéristiques de la phase préliminaire du procès pénal	190
A. Le caractère écrit	190
B. Le caractère unilatéral	190
C. Le secret de l'information et de l'instruction	191
§ 3. L'information préliminaire	192
A. Définition de l'information	192
B. La recherche proactive	193
C. La compétence territoriale du ministère public	193
D. La politique criminelle	194
E. Les actes de police judiciaire et d'information	194
F. La place de l'expertise à l'information	195
G. La mini-instruction	195
H. La fin de l'information	196
§ 4. L'instruction judiciaire	197
A. Définition de l'instruction	197
B. Les actes d'instruction	199
C. La place de l'expertise dans l'instruction	200

D. Le déroulement et la clôture de l'instruction	200
Section 2. La phase de jugement	202
§ 1. Les juridictions de jugement	202
A. Organisation	202
B. Compétence	203
§ 2. Le déroulement du procès pénal	203
A. La publicité	204
B. L'oralité des débats	204
C. Le principe du contradictoire	204
D. L'assistance d'un avocat	205
E. Le délai raisonnable	205
§ 3. La preuve	205
A. La charge de la preuve et la manifestation de la vérité	205
B. La recevabilité des preuves	206
C. L'appréciation de la valeur probante des éléments de preuve	206
D. Aperçu de certains moyens de preuve	206
§ 4. L'instruction d'audience et les débats	207
§ 5. Le jugement	208
A. La délibération des juges et le prononcé du jugement	208
B. Les voies de recours	208
Pour en savoir plus	209
Distinction entre action publique et action civile	211
<i>Gian-Franco RANERI</i>	
Chapitre I. Notions générales	211
Section 1. Définitions	211
Section 2. Critères de distinction	212
Section 3. Indépendance	212
Section 4. Interférences	213
§ 1. Interférences de l'action civile sur l'action publique	213
§ 2. Interférences de l'action publique sur l'action civile	213
Chapitre II. Action publique	215
Section 1. Exercice de l'action publique	215
Section 2. Extinction de l'action publique	218

§ 1. Décès (personne physique) ou dissolution (personne morale) de l'auteur de l'infraction	218
§ 2. Prescription	219
A. Notion et raisons d'être	219
B. Caractères	219
C. Longueur du délai	220
D. Point de départ du délai	223
E. Interruption du délai	224
F. Suspension du délai	226
G. Calcul: de quantième à veille de quantième	227
H. Sort de l'action civile	227
§ 3. Chose jugée	227
§ 4. Transaction pénale	228
§ 5. Médiation pénale	232
§ 6. Amnistie	235
§ 7. Abrogation de la loi pénale	235
§ 8. Action « civile » <i>sui generis</i> intentée par l'auditeur du travail devant les juridictions du travail	235
§ 9. Application d'une sanction administrative	236
§ 10. Désistement de la partie civile dans les délits sur plainte	236
Chapitre III. Action civile	237
Section 1. Exercice de l'action civile	237
Section 2. Extinction de l'action civile	242
Bibliographie sommaire	242
TROISIÈME PARTIE	
REGISTRE DES EXPERTS, DÉONTOLOGIE	
ET RESPONSABILITÉ DES EXPERTS	
	245
Le registre des experts	247
<i>Dominique MOUGENOT</i>	
Introduction	247
Chapitre I. Le titre d'expert	248
Chapitre II. Le registre national	249
Chapitre III. L'inscription au registre national	251
Chapitre IV. Durée et prolongation de l'inscription	258

Chapitre V. Suspension et radiation	258
Chapitre VI. Recours	260
Chapitre VII. Droit transitoire	260
Déontologie de l'expert judiciaire	263
<i>Dominique MOUGENOT</i>	
Chapitre I. Généralités	263
Chapitre II. Le secret professionnel	266
Section 1. Secret professionnel et devoir de discrétion	266
Section 2. Conséquences du secret professionnel de l'expert	267
Section 3. Caractère confidentiel de la phase de conciliation	268
Chapitre III. L'impartialité	268
Section 1. L'indépendance et l'impartialité	268
Section 2. Les causes de récusation	271
Section 3. La procédure de récusation	275
Chapitre IV. Respect de la vie privée	276
Chapitre V. Autres règles déontologiques	277
Responsabilité civile de l'expert judiciaire	281
<i>Bertrand DE CONINCK</i>	
Chapitre I. La faute de l'expert judiciaire	281
Section 1. Principes	281
Section 2. Faute procédurale et faute technique	282
§ 1. Faute procédurale	283
§ 2. Faute technique	283
Chapitre II. Le dommage et le lien causal	284
Section 1. Le dommage	284
§ 1. Principe	284
§ 2. La perte d'une chance	285
Section 2. Le lien causal	285

ANNEXES	287
Arrêté royal fixant le code de déontologie des experts judiciaires en application de l'article 991^{quater}, 7^o, du Code judiciaire	287
Petit lexique procédural	291